

COURTOIS S.A.

CONVENTIONS REGLEMENTEES AUTORISEES

Année 2024

Le 19 février 2024

Avenant à la convention de trésorerie conclue avec la SAS COURBEVOIE 157 TIMBAUD
(détenion 51 %)

➤ Personnes concernées :

Madame Jennifer Courtois de Viçose, Président Directeur Général de COURTOIS SA et Présidente de la SAS COURBEVOIE 157 TIMBAUD.

➤ Modalités :

Le Conseil d'Administration a autorisé le 14 février 2024 la signature de l'avenant à la convention de trésorerie entre les associés de la SAS COURBEVOIE 157 TIMBAUD, la société COURTOIS SA et ATOME PROMOTION.

Le montant maximum des apports en fonds propres part COURTOIS SA pour la totalité de l'opération est de 1 100 K€.

La signature de l'avenant à la convention de trésorerie stipulant que les comptes courants d'associés seront rémunérés au taux fixé par le barème fiscal en vigueur.

A partir du 1^{er} mars 2024 les parties conviennent de plafonner le taux d'intérêt maximal à 4%.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'avenant à cette convention est nécessaire pour mener à bien l'opération portée par la SAS COURBEVOIE 157 TIMBAUD.

La convention de trésorerie a été signée le 19 février 2024.



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 673 940 €

Siège Social : 3, rue Mage- BP 48531 - 31685 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. :05.62.26.73.22 - E-mail : accueil@courtois.fr

R .C Toulouse B 540.802 105